

**Schéma de Promotion des
Achats Socialement et
Ecologiquement
Responsables (SPASER) du
Département du Nord
2026 - 2030**

PREAMBULE

L'achat public durable et responsable

Un achat public durable et responsable est un achat public :

- intégrant des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique ;
- prenant en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ;
- permettant de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergie et de ressources ;
- et qui intègre toutes les étapes du marché public et de la vie du produit ou de la prestation.

Il comprend une stipulation sociale, environnementale ou économique soit dans les critères d'attribution, soit dans les clauses contractuelles telles que notamment les conditions d'exécution ou les spécificités techniques.

L'achat public, qui représente environ 10 % du produit intérieur brut national, permet ainsi d'influencer efficacement et durablement l'économie et les modes de consommation.

C'est donc un outil stratégique qui permet au Département de promouvoir une vision responsable des travaux, fournitures et services qu'il acquiert pour assurer son fonctionnement et mettre en œuvre les politiques publiques qu'il définit.

Un Département engagé en matière d'achat responsable

Le Département du Nord mène depuis de nombreuses années une politique volontariste dans le domaine de l'achat responsable, sur le plan environnemental mais aussi en matières sociale et solidaire.

Dans le domaine environnemental, pionnier de l'Agenda 21, le Département a œuvré pour des bâtiments et infrastructures durables, pour développer l'approvisionnement local et initier des chantiers de dématérialisation. Il a établi chaque année un rapport de développement durable et un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

Dans le champ social et solidaire, et notamment dans le cadre de ses compétences en matière sociale, il a mis en place dès 2004, de façon volontariste, une clause d'insertion dans les marchés publics d'entretien du patrimoine bâti, et n'a cessé, depuis, d'étendre le périmètre de cette obligation dont il assure un suivi rigoureux et constant.

Il s'est parallèlement engagé dans un projet de développement du recours aux clauses sociales, soutenu par le Fonds Social Européen (FSE) et s'inscrivant dans une dynamique européenne de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion.

Par sa délibération du 18 novembre 2019, le Conseil Départemental du Nord a choisi de mettre en place une nouvelle politique de transition écologique et solidaire ambitieuse : Nord durable.

Cette politique transversale, actualisée en 2024, vise à répondre à l'urgence écologique et sociale actuelle :

- en préparant son organisation (volet Administration durable) à répondre aux enjeux majeurs d'aujourd'hui et demain ;
- en réinterrogeant progressivement l'ensemble de ses politiques thématiques (volet Politiques publiques) ; afin de construire pour 2040 un Nord neutre en carbone, un Nord respectueux des ressources et des écosystèmes et un Nord autonome et résilient.

Le SPASER s'inscrit clairement dans cette démarche, en poursuivant et développant la politique départementale, aussi bien au sein de ses propres services qu'en direction des partenaires.

Une législation nationale renforçant la démarche d'achat durable

- 2014** **Loi Economie Sociale et Solidaire**
- La loi vient créer l'obligation d'adopter un SPASER pour les collectivités territoriales et leurs groupements lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à 100 M€. Elle vient également reconnaître les entreprises de l'ESS comme des partenaires économiques et envisage la facilitation de l'accès à la commande publique pour ces structures.
- 2015** **Loi Transition Energétique et Croissance Verte (LTECV)**
- La loi prévoit que le SPASER fixe les objectifs de marchés publics intégrant des critères sociaux et écologiques, favorisant l'insertion professionnelle et la promotion de l'économie circulaire.
- 2018** **Loi sur l'agriculture et l'alimentation (EGALim 1)**
- L'article 24 impose à la restauration collective publique d'offrir, à compter de 2022, au moins 50 % de produits durables ou sous signes d'origine ou de qualité dont un minimum 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.
- 2020** **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC)**
- Elle prévoit, dans son article 58, l'obligation d'acquisition de biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées. L'objectif est de développer l'économie circulaire, limiter la production de déchets et la consommation de ressources primaires.
- 2021** **Loi Climat et Résilience**
- Elle renforce l'intégration du développement durable dans les marchés publics, en imposant des critères environnementaux dans les spécifications techniques, les conditions d'exécution et les critères d'attribution. Elle enrichit aussi les SPASER, qui doivent désormais inclure des indicateurs précis sur les achats responsables.
- Loi visant à Réduire l'Empreinte Environnementale du Numérique (REEN)**
- La loi vise à réduire l'impact environnemental du numérique en France, notamment via le réemploi des équipements, l'écoconception des logiciels, l'indice de réparabilité et de durabilité, et la promotion de datacenters moins énergivores. Elle introduit aussi un label Numérique Responsable pour la commande publique.
- 2022** **3^{ème} Plan National des Achats Durables (PNAD)**
- La feuille de route nationale fixe deux objectifs principaux pour 2022-2025 :
- Intégrer au moins une considération environnementale dans 100 % des contrats publics,
 - Intégrer au moins une considération sociale dans 30 % des contrats publics.

Une élaboration collaborative et transversale du projet de SPASER départemental

Sur la base d'un diagnostic détaillé, les objectifs et orientations ont été établis par les représentants des services départementaux, sous la coordination de la Direction des Affaires juridiques et de l'Achat public (DAJAP) et de la Mission Achats Socialement Responsables.

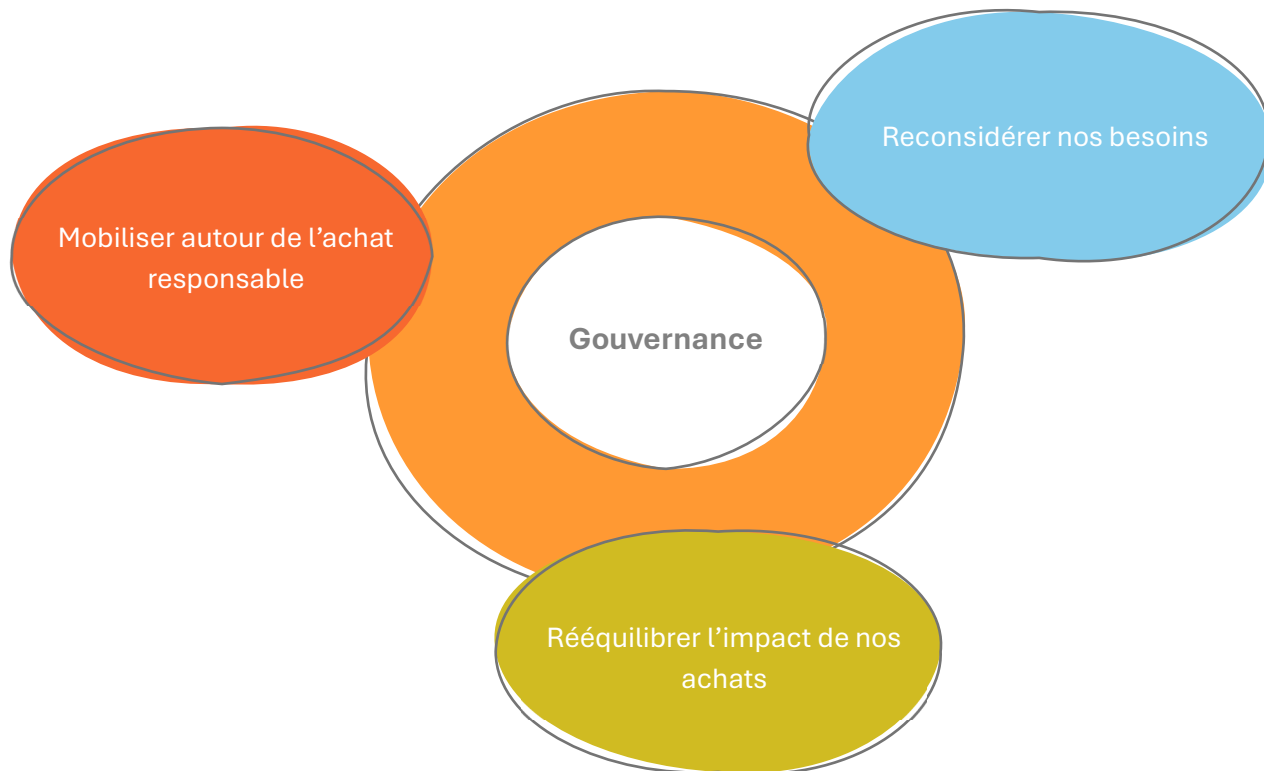
Le SPASER a initialement été adopté par le Conseil Départemental le 28 septembre 2020, pour la période 2020 - 2023, pour structurer la démarche d'achat durable. Il a été conçu de manière évolutive, afin de pouvoir s'adapter régulièrement au contexte.

Or, tant pour répondre à l'évolution de la législation que pour tenir compte des avancées de nombreuses actions au sein du Département, le document a été actualisé en 2022, afin de renforcer certains objectifs ou d'en ajouter de nouveaux. Cette version adaptée est venue également prolonger la durée du Schéma initial jusque fin 2025, en cohérence avec la mise en œuvre de la Loi Climat et Résilience en 2026.

Le nouveau SPASER 2026-2030 évolue. Après avoir fixé les principes relatifs à sa gouvernance, il s'organise autour de trois nouveaux axes thématiques correspondant aux finalités à atteindre pour engager des achats plus vertueux :

- Reconsidérer nos besoins ;
- Rééquilibrer l'impact de nos achats ;
- Mobiliser autour de l'achat responsable.

Ces axes ne suivent pas un ordre hiérarchique mais une chronologie pour permettre aux acheteurs départementaux d'avoir un outil d'orientation pratique.



Le Schéma, adopté par le Conseil départemental du Nord, vient également fixer pour chacun des axes, les objectifs et orientations de l'achat public, lesquels sont ensuite déclinés de façon détaillée dans un plan d'actions résolument dynamique et évolutif.

SOMMAIRE

GOVERNANCE	5
Objectif 1 : Assurer la gouvernance du Schéma	6
Objectif 2 : Assurer le pilotage statistique du Schéma	7
RECONSIDERER NOS BESOINS	8
Objectif 1 : Rationaliser la démarche d'achat	9
Objectif 2 : Adapter nos pratiques professionnelles aux nouvelles exigences	10
REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS.....	11
Objectif 1 : Diminuer notre impact environnemental en agissant sur la préservation des ressources	12
Objectif 2 : Diminuer notre impact environnemental en consolidant notre action responsable.....	13
Objectif 3 : Augmenter notre impact en matière sociale par les leviers de la commande publique....	14
Objectif 4 : Augmenter notre impact en matière sociale par nos actions en direction des partenaires	15
MOBILISER AUTOUR DE L'ACHAT RESPONSABLE.....	16
Objectif 1 : Poursuivre le rôle moteur du Département auprès des partenaires	17
Objectif 2 : Valoriser les démarches internes	18
Objectif 3 : Communiquer sur les ambitions du SPASER.....	19

GOUVERNANCE

La mise en œuvre du SPASER nécessite une gouvernance forte permettant de maintenir en permanence la dynamique engagée.

CONTEXTE

Le présent SPASER a vocation à s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2030, en intégrant au fur et à mesure les évolutions techniques, règlementaires et politiques.

Adopté par le Conseil départemental du Nord, le schéma, qui fixe les orientations et objectifs du Département, se décline ensuite en un plan d'actions proposé par les services.

Les principes fixés par le SPASER s'imposent à l'ensemble de l'administration départementale.

Sa mise en œuvre, conformément aux textes applicables, fait l'objet d'un suivi annuel.

La gouvernance du Schéma se concentre autour du pilotage global avec, d'une part la tenue d'instances de suivi, et d'autre part un pilotage renforcé de la donnée.

OBJECTIFS

Le maintien d'instances de suivi est nécessaire pour assurer la bonne avancée des ambitions du Schéma, mais aussi pour poursuivre le partage d'informations et de bonnes pratiques.

Une exigence de suivi avec des indicateurs précis, prévue par la Loi Climat et Résilience, est transcrite à l'article L2111-3 du Code de la commande publique.

A cette fin, le bilan des actions s'appuie sur une base d'indicateurs prévue dans le schéma, de manière à l'installer dans la durée et constater les impacts pour procéder aux ajustements nécessaires.

Il s'agit de mesurer quantitativement nos actions tout en initiant parallèlement l'analyse qualitative de la démarche.

GOUVERNANCE

Objectif 1 : Assurer la gouvernance du Schéma

Organiser le suivi de la mise en œuvre de la politique d'achat responsable définie par le Schéma

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Réunir le Comité de Pilotage SPASER

- Présidé par le Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), il est composé : des vice-présidents et conseillers délégués dans les thématiques suivantes : achat, développement durable, environnement, agriculture, insertion, Economie Sociale et Solidaire (ESS), innovation, finances, éducation et collèges.
- Réuni tous les deux ans, il a pour rôle l'examen, le suivi et l'adaptation des orientations et objectifs du SPASER, sur la base d'un bilan du plan d'actions et des propositions élaborées par les services et dans la perspective de la présentation en Conseil départemental.

> Réunir une instance de suivi technique

- Piloté par le Pôle Achat public, elle rassemble les référents des Directions opérationnelles sur la thématique de l'achat responsable.
- Une fois par semestre, elle constate l'évolution des actions en cours et planifie celles à mettre en œuvre. Elle permet aussi de partager les actualisations réglementaires et d'ajuster les démarches en cours au besoin.



INDICATEURS DE SUIVI

- Périodicité du COPIL SPASER et de l'instance technique

GOUVERNANCE

Objectif 2 : Assurer le pilotage statistique du Schéma

Garantir le suivi chiffré des actions de la politique d'achat responsable définie par le Schéma

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Se doter d'un outil de pilotage adapté aux évolutions du SPASER

- Intégrer au tableau de pilotage les nouveaux indicateurs inscrits dans le document.
- Alimenter le tableau et s'assurer de la qualité des données.
- Réaliser le suivi de la labellisation des procédures de marché.

> Accompagner l'évolution du traitement de la donnée

- Veiller à ce que les trajectoires et démarches achat mises en œuvre dans les Directions s'inscrivent dans les objectifs de la politique Nord Durable et du SPASER.
- Poursuivre la centralisation des données existantes (consommations énergétiques, émissions de GES...) pour optimiser le suivi des indicateurs SPASER et alimenter le suivi des objectifs Nord Durable en matière d'achat.



INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation du bilan annuel du SPASER
- Mise à jour du tableau de pilotage pour le nouveau Schéma
- Nombre de procédures ayant reçu le label interne SPASER



OBJECTIFS CIBLES

- 100 % des indicateurs du SPASER sont renseignés et mis à jour chaque semestre
- Atteindre 100% de procédures marchés labellisées d'ici 2030

RECONSIDERER NOS BESOINS

Dans un contexte de transition écologique et d'optimisation des ressources publiques, l'axe « Reconsidérer nos besoins » vise à renforcer la pertinence et la qualité des achats du Département.

CONTEXTE

Cet axe propose d'optimiser la formulation des besoins, la structuration des achats et l'adaptation des pratiques professionnelles.

Il s'agit d'inscrire les achats dans une démarche responsable, anticipée et cohérente avec les objectifs de développement durable.

OBJECTIFS

Les achats départementaux doivent s'inscrire dans une perspective de sobriété, d'impact positif et de performance durable.

Pour ce faire, dans l'optique de renforcer la qualité et la pertinence des achats, deux leviers complémentaires peuvent être activés :

- la rationalisation du processus d'achat,
- l'adaptation des pratiques professionnelles.

Cette dynamique implique une évolution des outils, des méthodes et des collaborations internes.

RECONSIDERER NOS BESOINS

Objectif 1 : Rationaliser la démarche d'achat

Les actions mises en place s'inscrivent dans l'optique d'acheter mieux. Cela passe notamment par la réflexion autour de l'achat et l'organisation de son processus.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

> Faire évoluer nos réflexions avant un acte d'achat

- Être plus sobre en matière d'achat avec une étude systématique de la nécessité de l'achat.
- Dès que cela s'y prête, appliquer le principe de sobriété tout en assurant les fonctionnalités attendues (notamment dans la conception des aménagements de voirie).

> Adapter nos usages des outils de l'achat public pour mieux structurer nos besoins

- Systématiser le recours au sourcing pour les achats de la section de fonctionnement et le développer pour les achats en investissement.
- Poursuivre l'optimisation contractuelle par des choix pertinents dans la construction du marché : mutualisations, options d'allotissement, type de procédure et forme du marché, recours aux achats innovants.
- Développer le recours à des procédures négociées et systématiser la négociation, sur les volets tant techniques que financiers, dès lors que la procédure le permet.
- Respecter l'exigence de considérations environnementales dans chaque marché public et augmenter le recours à la clause de progrès.
- Intégrer, pour certains achats, l'analyse du cycle de vie dans la définition du besoin en étudiant les scopes 1,2 et 3 (classification des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre) et en prévoyant le traitement de la fin d'usage du bien.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de sourcings réalisés pour les marchés de la section de fonctionnement
- Nombre de négociations réalisées
- Nombre de clauses de progrès
- Nombre d'analyses du cycle de vie réalisées
- Nombre de marchés intégrant une considération environnementale



OBJECTIFS CIBLES

- 100% des marchés du Département intègrent une considération environnementale
- Faire un test d'analyse complète en cycle de vie sur un collège

RECONSIDERER NOS BESOINS

Objectif 2 : Adapter nos pratiques professionnelles aux nouvelles exigences

La recherche d'impact positif et qualitatif sur le processus achat implique l'émergence de réflexions autour des pratiques et besoins professionnels.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Adapter nos pratiques de travail

- Repenser l'organisation du travail pour intégrer une réflexion en cycle de vie, en adaptant la chaîne des acteurs et en systématisant la prise en compte de la fin d'usage des biens (réemploi, recyclage, valorisation).
- Contribuer à l'élaboration d'un Plan déchets de l'Administration durable qui nous permettra de mieux connaître notre production de déchets et ainsi adapter nos achats.
- Renforcer la collaboration entre l'ensemble des services du Département pour améliorer la performance des parcours d'insertion.

> Outiller les Directions pour faire évoluer leurs achats

- Assurer la mise à jour et la diffusion auprès des Directions de la liste des marchés transversaux sur lesquels elles peuvent commander.
- Faciliter la revente de biens dont le Département n'a plus l'usage.
- Permettre l'achat de seconde main par des processus et supports d'achat juridiquement sécurisés.
- Poursuivre le travail de structuration de la chaîne logistique départementale.
- Faire évoluer les fiches d'insertion pour prévoir diverses modalités de considérations sociales dans les marchés, au-delà de la classique clause d'insertion : découverte métier, immersion professionnelle...



INDICATEURS DE SUIVI

- Réduction du volume de déchets produit par l'administration
- Gain financier et environnemental sur les ventes aux enchères et l'achat de seconde main
- Performance des parcours d'insertion



OBJECTIFS CIBLES

- D'ici à 2030, mettre en œuvre la chaîne logistique
- Systématiser le recours à la fiche-type de considérations sociales

REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS

Face aux enjeux et incertitudes actuels, le Département du Nord confirme sa volonté de poursuivre l'évolution de ses pratiques vers une réduction des impacts environnementaux et sociaux de ses achats.

CONTEXTE

La commande publique représente un levier puissant pour agir concrètement sur la préservation des ressources naturelles, la réduction des émissions polluantes, la protection de la biodiversité, mais aussi sur l'inclusion sociale et le soutien à l'économie locale.

Dans cette dynamique, il s'agit de repenser les choix opérés dans les achats pour qu'ils contribuent activement à la transition écologique et solidaire du territoire.

OBJECTIFS

Les objectifs contenus dans cet axe portent l'ambition de réduire l'impact environnemental des achats en agissant à la fois sur la consommation de ressources et sur les pratiques responsables dans les domaines de l'alimentation, de la mobilité, du numérique et de la santé.

Ils visent également à renforcer l'impact social de la commande publique en mobilisant les leviers réglementaires et volontaires en faveur notamment de l'insertion et de l'égalité.

Enfin, le Département souhaite continuer à soutenir ses partenaires dans cette transformation, en facilitant leur accès à la commande publique, en accompagnant les projets structurants du territoire et en poursuivant le déploiement de son ingénierie au service des grands projets.

REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS

Objectif 1 : Diminuer notre impact environnemental en agissant sur la préservation des ressources

L'objectif est d'orienter nos achats de façon à diminuer notre implication dans l'usage des ressources.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Poursuivre sa transition énergétique et maîtriser sa consommation d'énergie

- Continuer le management de l'énergie et le suivi centralisé des fluides.
- Mettre en oeuvre l'obligation d'efficacité et de sobriété énergétiques dans les marchés supérieurs aux seuils européens.
- Engager une démarche qualité sur la maintenance des bâtiments.
- Tendre vers une certification HQE pour toutes les opérations de construction et de réhabilitation lourdes.

> Maîtriser la consommation d'eau et contrôler sa qualité

- Développer les systèmes de récupération des eaux de pluie dans le patrimoine bâti départemental.
- Entretenir notre patrimoine de bassins permettant la réduction des polluants envoyés au milieu naturel.
- Assurer le suivi de la qualité des eaux des bassins du département.
- Opter pour des équipements économes en eau.

> Veiller à l'équilibre de la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

- Généraliser la démarche d'Evitement, Réduction et Compensation aux achats n'étant pas en principe soumis à cette obligation.
- Réaliser le plan de gestion du patrimoine boisé.

> Systématiser le réemploi, le recyclage ou le reconditionnement pour réduire nos déchets

- Pour les chantiers, veiller au suivi de la gestion des déchets, accentuer le recours aux matériaux biosourcés, et favoriser le réemploi des matériaux.
- Pour les fournitures, veiller à limiter les emballages dans les livraisons, à l'allongement des durées d'utilisation et limiter la constitution de stocks.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) valorisés financièrement
- Nombre de certifications HQE
- Pourcentage de surface des bâtiments du Département rattachés au réseau de chaleur
- Tonnes de granulats économisés par an
- Nombre de litres d'eau par an économisés sur le marché de prestation d'entretien des locaux



OBJECTIFS CIBLES

- Augmenter le nombre de tonnes de granulat économisés pour les travaux de voirie
- D'ici à 2030, réduire les consommations d'énergie finale de 40% par rapport à la cible 2010-2019

REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS

Objectif 2 : Diminuer notre impact environnemental en consolidant notre action responsable

L'impact en matière environnementale relève également des choix que nous opérons. L'objectif des actions envisagées est d'agir sur la maîtrise de ces choix.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Se diriger vers une alimentation durable

- Continuer de développer l'approvisionnement local et l'alimentation locale et de saison dans les repas servis dans nos établissements.
- Réduire les achats alimentaires les plus émetteurs de gaz à effet de serre.
- Soutenir le tissu agricole local par le commerce équitable.

> Favoriser les mobilités douces

- Poursuivre le développement du maillage de pistes cyclables sur le territoire départemental.
- Poursuivre la décarbonation des flottes de véhicules.
- Encourager le recours aux mobilités douces dans les livraisons lorsque c'est possible.

> Poursuivre les usages de numérique responsable

- Assurer un cycle d'usage moyen du matériel informatique pour limiter son renouvellement.
- Cadrer le recours à l'intelligence artificielle.
- Poursuivre la filière de recyclage ou don du matériel.
- Coconstruire les démarches en ligne avec les usagers.

> Protéger la santé des habitants du Nord

- Supprimer l'utilisation de produits et substances contenant des perturbateurs endocriniens.
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).
- Limiter les sources de pollution atmosphérique dans l'exercice des activités du Département.
- Verdir le patrimoine bâti pour créer des zones de fraîcheur.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de kms de pistes cyclables
- Fréquence de remplacement des matériels informatiques
- Nombre d'établissements labellisés « Ici je mange local »



OBJECTIFS CIBLES

- 100% des achats de la démarche Numérique responsable incluant une considération environnementale
- 100% des collèges du Département labellisés « Ici je mange local » d'ici à 2030
- Augmenter le nombre d'établissements (hors collèges) labellisés « Ici je mange local »

REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS

Objectif 3 : Augmenter notre impact en matière sociale par les leviers de la commande publique

Par ses outils réglementaires, la commande publique est aussi un moyen d'agir en matière d'inclusion.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Poursuivre le renforcement des considérations sociales dans les marchés départementaux à destination des publics éloignés de l'emploi : allocataires du RSA...

- Systématiser l'analyse d'opportunité au titre de la clause sociale pour l'ensemble des marchés publics du Département du Nord supérieurs à 40 000 € HT.
- Intégrer des clauses sociales dans tous types de marchés, notamment en prestations intellectuelles.

> Poursuivre le recours aux marchés réservés et aux marchés d'insertion

- Continuer à recourir aux marchés réservés notamment pour le secteur protégé (EA, ESAT...).
- Continuer à recourir à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et concourir à développer l'activité des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) pour certaines prestations.

> Poursuivre le déploiement d'actions en matière d'égalité

- Valoriser, dans les limites du droit, les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans les marchés publics et auprès des prestataires.
- Prévoir l'accessibilité de nos services dans les achats en supprimant les obstacles physiques, sensoriels, cognitifs ou numériques pour les agents et usagers.



INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage annuel de marchés notifiés avec une clause d'insertion
- Nombre de marchés comportant une considération sociale
- Nombre d'heures d'insertion réalisées par an
- Nombre de marchés réservés et de marchés d'insertion en cours



OBJECTIFS CIBLES

- 35% des marchés notifiés par an avec une considération sociale
- Poursuivre la politique d'accessibilité des outils numériques

REEQUILIBRER L'IMPACT DE NOS ACHATS

Objectif 4 : Augmenter notre impact en matière sociale par nos actions en direction des partenaires

Le Département du Nord est aussi un soutien à l'action de ses partenaires en matière de développement durable par son accompagnement technique et ses financements.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Faciliter et favoriser l'accès à la Commande Publique des PME et TPE, des artisans et des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS)

- Poursuivre la simplification des démarches, procédures et documents de la commande publique pour tenir compte de leurs contraintes métier (administratives, techniques...).

> Poursuivre le soutien aux actions d'insertion via les Projets Territoriaux Structurants (PTS)

- Poursuivre le développement de la clause sociale auprès des porteurs de projets locaux par la mise en lien avec les facilitateurs en territoire.
- Maintenir la conditionnalité du versement du solde de la subvention à une démarche d'achat socialement responsable.

> Continuer l'appui en ingénierie sociale sur les grands projets du territoire

- Le Département du Nord met à disposition son ingénierie en matière de clause sociale sur des projets stratégiques comme le Canal Seine Nord Europe au travers du dispositif Canal Solidaire.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'attestations complétées dans les demandes de PTS

MOBILISER AUTOUR DE L'ACHAT RESPONSABLE

L'achat responsable est l'affaire de toutes et de tous. Le Département du Nord s'engage à fédérer, soutenir et diffuser les initiatives individuelles et collectives s'inscrivant dans cette démarche.

CONTEXTE

Le Département du Nord affirme son engagement en faveur d'une commande publique responsable.

Pour ce faire, il est impératif de communiquer de manière encore plus efficiente, tant vers les partenaires extérieurs qu'auprès des agents.

Dans ce cadre, il convient de veiller à ce que les exigences départementales en matière d'achat responsable atteignent un niveau, certes exigeant, mais également acceptable pour les opérateurs économiques. En contrepartie, dans le cadre de l'exécution des marchés, ce niveau d'exigence fixé par le Département doit pouvoir être contrôlé de manière effective afin qu'il puisse s'assurer de la conformité des actions mises en place par les prestataires avec leurs engagements contractuels.

De façon plus large, la dynamique vise à structurer les pratiques, mobiliser les acteurs publics et privés, et favoriser une culture partagée de l'achat durable.

OBJECTIFS

L'axe se structure autour d'objectifs majeurs visant à consolider les acquis, élargir les partenariats et inscrire durablement les achats responsables dans l'action publique départementale.

Ces objectifs sont au nombre de trois :

- renforcer son rôle moteur auprès des partenaires publics et privés, en les mobilisant autour des enjeux sociaux et environnementaux de la commande publique ;
- valoriser les démarches internes déjà engagées par les directions opérationnelles, notamment dans les domaines du numérique et des infrastructures, en intégrant des critères de durabilité et d'inclusion ;
- communiquer et former, afin de diffuser une culture partagée de l'achat responsable et d'accompagner l'évolution des pratiques.

MOBILISER AUTOUR DE L'ACHAT RESPONSABLE

Objectif 1 : Poursuivre le rôle moteur du Département auprès des partenaires

Depuis 2020, au travers de la mise en œuvre de sa politique d'achat responsable, le Département du Nord a progressivement développé une expérience et une expertise qu'il partage avec ses partenaires dans un objectif d'amélioration continue.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Mobiliser les partenaires autour des achats responsables

- Sensibiliser les acteurs économiques, directement ou via les instances consulaires et fédérations professionnelles, aux objectifs et perspectives du SPASER.
- Réorienter nos outils de commande publique (sourcing, suivi d'exécution...) vers une dimension plus durable afin que les partenaires puissent s'engager plus en avant dans la démarche.
- Consolider la collaboration entre le Département et les partenaires de l'emploi et de l'insertion sur les territoires afin d'agir sur la qualité des parcours d'insertion (démarche de montée en compétence et qualifications des publics cibles, plan de mise en œuvre...).

> Poursuivre les échanges avec les opérateurs publics et privés

- Maintenir la dynamique de suivi des centrales d'achat dans l'application des nouvelles exigences en matière de développement durable.
- Fiabiliser les données en matière d'achat responsable provenant des centrales d'achat.
- Echanger et partager les bonnes pratiques avec les autres collectivités via les réseaux tels que la Plateforme régionale des achats Hauts-de-France (PFRA), le Réseau régional des Acheteurs Publics Responsables (APuRe), ou la plateforme RAPIDD - Communauté des achats durables...
- Etudier les modalités de mise en œuvre d'un système de référencement afin de favoriser l'élargissement du panel de fournisseurs de la collectivité.



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'heures d'insertion réalisées par centrale d'achat
- % d'achat des centrales d'achat intégrant une considération environnementale *(statistiques fournies par les centrales)*



OBJECTIFS CIBLES

- Augmentation du nombre d'heures d'insertion réalisées pour chaque centrale
- Augmentation du % d'achat responsable en centrales d'achat *(statistiques fournies par les centrales)*

MOBILISER AUTOUR DE L'ACHAT RESPONSABLE

Objectif 2 : Valoriser les démarches internes

Certaines directions opérationnelles se sont engagées dans des démarches d'achat responsable structurantes pour leur activité.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Construire la nouvelle politique d'achat responsable pour les équipements et services numériques du département dans le cadre de la démarche Numérique Responsable portée par la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN)

- Associer étroitement les compétences techniques, achat et juridiques.
- Privilégier les solutions durables et socialement responsables, la sobriété des services numériques.
- Sélectionner des fournisseurs engagés dans une démarche RSE.

> Poursuivre la mise en œuvre de la dimension achat de la Trajectoire 2023-2028 de Transition Ecologique et Solidaire des infrastructures et des voiries départementales du Nord

- Maintenir le niveau d'exigence en matière d'achat responsable tant sur le volet social qu'environnemental.
- Systématiser les critères environnementaux en les diversifiant : gestion des déchets, distances parcourues pour les travaux, respect de la biodiversité...



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de marchés appliquant les critères Numérique responsable définis dans le cadre de la démarche
- Bilan annuel de la Trajectoire de la Direction de la Voirie



OBJECTIFS CIBLES

- Avoir une évaluation continue des pratiques d'achat numérique pour améliorer les clauses environnementales et sociales
- 100% des achats de la Direction de la Voirie intégrant un critère environnemental

MOBILISER AUTOUR DE L'ACHAT RESPONSABLE

Objectif 3 : Communiquer sur les ambitions du SPASER

L'achat responsable étant un outil de travail en commun dont le SPASER est le document cadre, une communication efficace et adaptée au public est nécessaire pour s'assurer de l'ajustement et l'évolution des pratiques de toutes et tous.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

> Mettre en œuvre un plan de communication

- Utiliser les outils internes pour communiquer utilement sur l'adoption du nouveau SPASER : articles dans l'Intranet, actualisation de la page dédiée aux achats sur le site institutionnel, Club marchés, Cafés de la DAJAP...
- Assurer la communication externe par la publication du SPASER sur le site institutionnel de l'Etat, des articles dans la presse spécialisée, des présentations auprès d'autres entités publiques...

> Poursuivre le travail d'acculturation à l'achat responsable

- Continuer de sensibiliser aux enjeux du développement durable pour faire évoluer les achats.
- Former les services à l'appropriation du contenu du SPASER : présentations sur l'intranet, fiches pratiques, formations thématiques...



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'agents formés à l'achat responsable



OBJECTIFS CIBLES

- Former l'ensemble des agents concernés par la matière à l'achat responsable d'ici à 2030